

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES
FINANCES ET DE LA PLANIFICATION
DU DEVELOPPEMENT**

**SECRETARIAT PERMANENT POUR LE SUIVI
DES POLITIQUES DE REFORMES ET DES
PROGRAMMES FINANCIERS**

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

**TERMES DE REFERENCE POUR
LES DISCUSSIONS AVEC LES
MINISTERES ET INSTITUTIONS
SUR LES DISPOSITIONS DE MISE
EN OEUVRE DES BUDGETS
PROGRAMMES**

Le Togo a transposé dans le corpus juridique national six (06) des huit (08) nouvelles directives de l'UEMOA portant cadre harmonisé des finances publiques au sein des Etats membres. Il s'agit :

- de la loi n°2014-009 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques ;
- de la loi organique n° 2014-013 relative aux lois de finances ;
- du décret n°2015-052/PR portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;
- du décret n° 2015-053/PR portant plan comptable de l'Etat ;
- du décret n°2015-054/PR portant règlement général sur la comptabilité publique ; et
- du décret n°2015-055/PR portant tableau des opérations financières de l'Etat.

Les deux directives en cours d'adoption par le Gouvernement portent sur le régime financier des collectivités territoriales et sur la comptabilité matières.

Sur la base de ces textes, le budget de l'Etat ne sera plus voté, à partir de fin 2016, par service administratif, mais plutôt par programme et par dotation. A l'instar des autres Etats membres de l'Union, notre pays devra en principe, mettre intégralement en œuvre les budgets programmes à compter du 1^{er} janvier 2017.

En effet, l'implantation des budgets programmes nécessitent la mise en œuvre des réformes budgétaires, administratives et fonctionnelles. Le conseil des ministres du 09 février 2016 a mandaté le Ministère chargé des finances de proposer des mécanismes de mise en œuvre effective des budgets programmes dans les ministères et institutions. A cet effet, des séances de concertations sont prévus entre les services du ministre chargé des finances (SP-PRPF et direction du budget) et les ministères et institutions.

OBJECTIF GENERAL DES SEANCES DE TRAVAIL

L'objectif principal est de partager les expériences, de discuter et d'obtenir l'adhésion des premiers responsables des ministères et institutions sur le processus de mise en œuvre effective des réformes budgétaires, administratives et fonctionnelles devant accompagner les budgets programmes.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

De manière spécifique, les réunions visent à :

- définir les attributions et le profil du responsable de programme ;
- identifier les liens fonctionnels entre le responsable des programmes et les services transversaux et opérationnels dans les ministères ;
- échanger sur les directions centrales, les services et les directions régionales qui pourraient être au sein de chaque programme ;
- voir comment va s'organiser le contrôle interne ;
- discuter de comment mettre en place un système de suivi de la mise en œuvre de chaque programme au niveau du ministère ou de l'institution ;
- expliquer comment le rapport de performance de chaque programme sera rédigé ;
- échanger sur l'organisation du contrôle de gestion.

RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de séances de travail avec les ministères ou institutions, les résultats suivants sont attendus :

- les attributions et profit du responsable de programme sont proposés ;
- les relations fonctionnelles entre le responsable de programme et les directions centrales et services sont déterminées ;
- un organigramme type des ministères est proposé en fonction des innovations induites par les budgets programmes ; cet organigramme pourra ensuite s'adapter aux spécificités le cas échéant ;
- un dispositif de contrôle interne dans les ministères et institutions est proposé ;
- un dispositif de contrôle de gestion dans les ministères et institutions est proposé.

LES CIBLES

Les réunions sont organisées par une délégation du ministère chargé des finances. Elle est composée du Secrétariat permanent et de la direction du budget puis conduite par le Secrétaire permanent pour le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers.

Les réunions dans les ministères et institutions concernent les premiers responsables (ministre, directeurs généraux, directeurs, chefs de services, chefs de division, chefs de section et chefs de projets).

METHODOLOGIE AU COURS DES REUNIONS

Les réunions se déroulent selon le calendrier ci-joint en annexe. Chaque réunion est présidée par le ministre concerné en présence du Secrétaire permanent, chef de la délégation du ministère chargé des finances. Chaque ministre convie tous ses collaborateurs à se préparer et à rassembler la documentation nécessaire avant la date de la réunion (équipe formée sur les budgets programmes).

Le projet d'ordre du jour est présenté et adopté à l'ouverture de la réunion qui démarre à 9H00 par le ministre. Les différentes étapes de la réunion qui dure deux (02) heures sont :

1. mot de bienvenue du ministre concerné consacrant l'ouverture de la réunion (5 minutes) ;
2. présentation du processus d'élaboration des budgets programmes (chaîne des résultats) (10 minutes) ;
3. présentation du budget programme 2016-2018 du ministère concerné par un membre de la cellule budget programme du département (30 minutes). Mettre l'accent sur les indicateurs, les services composant chaque programme, le responsable de chaque programme et le responsable de chaque action ;
4. présentation du PTBA 2016 du ministère concerné (10 minutes). Mettre l'accent sur les indicateurs d'activité, le responsable de chaque activité ainsi que la programmation des tâches pour l'année 2016 ;
5. débat des différents points des objectifs spécifiques des présents termes de référence ;
6. clôture de la réunion : Mot du ministre concerné.

Avant l'ouverture de la séance de travail, le ministre désigne un rapporteur qui produit le compte rendu de la réunion dans les 72 heures. Après amendement et adoption dudit compte rendu par les participants, le ministre concerné transmet le compte rendu finalisé au Secrétaire Permanent, une semaine après la clôture de la réunion.

Ensuite, la délégation du ministère chargé des finances exploite ce compte rendu pour produire un rapport que le ministre d'Etat présentera au gouvernement.

DEMARRAGE DES RENCONTRES

Les séances de discussions démarrent le mardi 15 mars 2016 dans les ministères.